

CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 janvier 2021



L'an deux mille vingt-et-un, le cinq janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Manon DELORME, 1^{ère} Adjointe au Maire

Etaient Présents : Mme DELORME Manon, M. DAGUET Alain, M. BASECQ Samuel, Mme LANGLOIS Barbara Adjoints

Mme CATHELIN Dominique, M. BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M. CHOLLET Yohan, M. DENIS Jason M. LABARRE Thomas, M. RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Absentes excusées :

Mme REZEAU Régine, Maire ayant donné procuration à Madame DELORME Manon, 1^{ère} Adjointe au Maire

Mme PICHEREAU Aurélie

Date de convocation : 23 décembre 2020

Date d'affichage : 23 décembre 2020

Mme LANGLOIS a été désignée comme secrétaire de séance



Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 1^{er} décembre 2020

1. Ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°16
2. Demandes de subventions au titre de la DETR
3. Mise à disposition d'un bureau partagé dans les locaux de la mairie
4. Ouverture d'une ligne de trésorerie
5. Modification des délégués auprès du SIEIL
6. Cavités 37 : adhésion et retrait des communes au syndicat

Observation sur le Procès-verbal du 1^{er} décembre 2020 :

Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.



**N° 2021-01-01 : OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A
L'ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°16**

Considérant que dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine, la réglementation impose aux éleveurs porcins de mettre en place des mesures de biosécurité.

Considérant qu'une partie mitoyenne du chemin rural n°29 côté Draché et du chemin rural n°16 côté Sepmes traverse les bâtiments du GAEC des 2 Val, éleveurs porcins.

Considérant que les communes de Draché et de Sepmes ont pris par conséquent un arrêté à compter du 1^{er} janvier 2021 pour interdire toute circulation sur le CR 16 et CR 29 sauf pour les besoins du GAEC.

Considérant à cet effet que le CR 16 côté Sepmes n'est plus affecté à l'usage du public sur cette partie et qu'il en est de même du CR 29 côté Draché,

M.DAGUET indique que, dans l'intérêt général, l'aliénation et la vente de ces chemins ruraux au GAEC des 2 Val, apparaît comme la meilleure solution.

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune. La même démarche sera accomplie par la commune de Draché pour la partie du chemin situé sur la commune de Draché.

En conséquence,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
M RAGUIN Charles, employé au GAEC des 2 Val n'ayant pas pris part au vote.

DÉCIDE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°16 côté SEPMEs, selon le plan annexé, et en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**N° 2021-02-02 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR : DEFENSE
INCENDIE**

M.DAGUET, Adjoint, rappelle que deux citernes souples de réserve incendie ont été installées en 2020, subventionnées à hauteur de 50% au titre de la DETR.
Plusieurs hameaux sont toujours en défaut du point de vue de la défense incendie bloquant l'instruction des autorisations d'urbanisme.

M.DAGUET rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est de la responsabilité de la commune. Aussi, une citerne souple de réserve incendie pourrait être installée lieu-dit La grange

Hacquet afin desservir les lieux-dits « La grange Hacquet » et la Tour Sibylle ». L'avis du SDIS a été sollicité pour valider l'emplacement.

En conséquence, M.DAGUET, Adjoint au Maire, propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 pour réaliser ces travaux.

M.DAGUET annonce au conseil que les travaux liés à la défense sont estimés à 4 050 € HT pouvant être subventionnés à hauteur de 60% pour les communes de moins de 1000 habitants pour l'année 2021:

1 Bâche : 2 150€ HT

1 Plateforme : 1 900 € HT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M.DAGUET, Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R., selon le plan de financement ci-dessous :

Équipement défense incendie	4 050 € H.T.
D.E.T.R. 60%	2 430 €
Autofinancement	1 620 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

AUTORISE Mme le Maire, à signer tout document à intervenir

N° 2021-02-03 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR :
REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE SALLE DES FETES-MAIRIE

L'actuelle chaudière gaz (ancienne chaudière fuel modifiée) qui alimente les bâtiments de la salle des fêtes et de la mairie est fissurée et doit être obligatoirement changée cette année.

M.DAGUET indique que plusieurs devis ont été demandés. Le changement d'énergie et par conséquent, la modification de l'installation du système de chauffage est techniquement et financièrement inconcevable. De plus une étude de deux ans est nécessaire.

M.DAGUET propose de remplacer la chaudière par une chaudière à condensation, plus performante et qui permet de réaliser des économies d'énergies considérables.

Le prix s'élèverait à hauteur de 15 400,50 € HT

M.DAGUET propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 pour réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M.DAGUET, Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention au titre de la D.E.T.R., selon le plan de financement ci-dessous :

Chaudière gaz salle des fêtes et mairie	15 400,50 € H.T.
D.E.T.R. 80%	12 320,40 €
Autofinancement	3 080,10€

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

AUTORISE Mme le Maire, à signer tout document à intervenir

N° 2021-02-04 MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU PARTAGE DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE

Madame DELORME fait part de la demande du Groupement de Développement Agricole (GDA) de mise à disposition d'un bureau à raison d'une demi-journée par semaine. Comme évoqué lors des derniers conseils municipaux, la commune pourrait mettre à disposition un bureau partagé à l'étage de la mairie avec accès internet. Ce bureau actuellement occupé par l'association Ouvroir Saint Martin pourrait être disponible rapidement sans travaux importants à réaliser. Une convention sera établie entre la commune et les utilisateurs du bureau partagé. Il convient de fixer un tarif d'occupation du bureau partagé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

PROPOSE de fixer un loyer à 30€ par mois pour une utilisation d'une demi-journée par semaine avec accès internet inclus à compter de ce jour.

DIT que les engagements seront formalisés par une convention entre les parties.

N° 2021-01-05 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2021, dans l'attente de la perception des subventions accordées pour les travaux réalisés en 2020, (Eglise, travaux de voirie, défense incendie)

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Considérant, après consultation auprès d'établissements bancaires, que l'offre du Crédit Mutuel est la plus avantageuse,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE d'ouvrir une ligne de trésorerie de 50 000 Euros dans les conditions suivantes :

Type de taux : Variable (post-compté)

Mode d'indexation : EURIBOR 3 mois Moyenne 1 mois + marge 0,60%

Commission initiale de réservation : 150,00€

Commission de non utilisation : néant

Durée : 1 an

Paiement des intérêts : Trimestriel

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

N° 2021-01-06 : MODIFICATION DES DELEGUES AUPRES DU SIEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIEIL (arrêté préfectoral du 16 avril 2020),

Considérant que chaque Conseil Municipal doit désigner un délégué chargé de constituer les délégués du Comité syndical du SIEIL,

Considérant que, Madame Cindy REZEAU, de par ses obligations professionnelles, ne peut pas assister aux réunions organisées par le SIEIL et souhaite, par conséquent, se retirer de sa fonction de déléguée suppléante pour représenter la commune au sein de toute instance du SIEIL,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité,
en qualité de déléguée suppléante :

Madame REZEAU Régine

Fonction communale : Maire

DIT que M. Alain DAGUET, Adjoint au Maire, conserve sa qualité de délégué titulaire
PREND ACTE que ces derniers représenteront la commune au sein de toute instance du
SIEIL.

**N° 2021-01-07 SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37 : ADHESION DE LA
COMMUNE DE SAZILLY**

Le Comité Syndical des Cavités 37 a accepté lors de sa séance du 25 novembre 2020, l'adhésion de la commune de Sazilly,

En application de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal Cavités 37 doit se prononcer sur ces décisions.

Le Conseil Municipal :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Sazilly au Syndicat Intercommunal « Cavités 37 »

**N° 2021-01-08 SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37 : RETRAIT DE LA
COMMUNE DE TRUYES**

Le Comité Syndical des Cavités 37 a accepté lors de sa séance du 25 novembre 2020, le retrait de la commune de TRUYES.

En application de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal Cavités 37 doit se prononcer sur ces décisions.

Le Conseil Municipal :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le retrait de la commune de TRUYES au Syndicat Intercommunal « Cavités 37 »

**N° 2021-01-09 SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37 : RETRAIT DE LA
COMMUNE DE LA GUERCHE**

Le Comité Syndical des Cavités 37 a accepté lors de sa séance du 25 novembre 2020, le retrait de la commune de La Guerche

En application de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal Cavités 37 doit se prononcer sur ces décisions.

Le Conseil Municipal :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le retrait de la commune de La Guerche au Syndicat Intercommunal « Cavités 37 »

Informations Diverses :

SOLIDARITÉ :

Colis de Noël : les colis de Noël, composés de produits locaux des entreprises « Les Vergers de la Manse » et « la Boulangerie DELETANG », ont été distribués le 9 décembre aux personnes ayant eu 66 ou plus dans l'année 2020. Au vu du peu de personnes qui se sont déplacées ce jour là, une deuxième distribution a été organisée le 16 décembre. Quelques colis restants (personnes qui n'avaient pas vu l'information) ont été livrés par Mme CATHELIN et les agents municipaux. Le geste a été apprécié, plusieurs cartes de remerciements ont été adressées en mairie.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE:

Camping Municipal : le projet d'aménagement d'une aire de camping-car ne sera pas réalisable en 2021. Une enquête d'opportunité doit être réalisée par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine dans le cadre de demandes de subvention. Le projet sera donc affiné sur l'année 2021 afin de demander des subventions au titre de l'année 2022 pour une réalisation en 2022.

Aménagement du Bourg : M.BASECQ rend compte de la présentation d'aménagement du bourg faite aux membres de la commission environnement et cadre de vie par M.CHARDON paysagiste de l'ADAC. Un chiffrage prévisionnel a été établi mais il convient de travailler sur les aménagements que la commune souhaiterait réaliser. La commission devra se réunir pour travailler sur le sujet.

FINANCES :

Budget : Une impression du compte administratif 2020 et du budget prévisionnel 2021 sera réalisée semaine 3. Un rendez-vous sera pris avec l'Agence Départementale d'Aides aux Collectivités (ADAC 37) à cette occasion pour intégrer les projets dans la prospective et vérifier ce qui sera possible de réaliser.

Une version définitive du compte administratif et une proposition de budget prévisionnel seront présentés au Conseil Municipal le 23 février 2021 (date à reconfirmer). Le vote des budgets étant prévu pour la séance du Conseil Municipal du 2 mars. (Sous réserve)

Nid de Frelons : Un nid de frelons a été signalé à de nombreuses reprises au secrétariat de la Mairie lieu-dit La Longuetandière, à proximité de la route départementale et du chemin communal, visible de la route. Ce nid, non signalé en été car non visible par les feuilles, ne représente pas de danger immédiat ; l'hiver étant installé, la colonie n'est plus active. Cependant, un apiculteur a indiqué que la reine survivrait et ressortirait au printemps pour coloniser à nouveau. M.BARILLET, sensibilisé sur le sujet, confirme ces dires et indique que malheureusement, on ne peut pas obliger légalement les propriétaires à détruire les nids.

M.DAGUET indique que le nid sera retiré prochainement et détruit par la commune.

URBANISME ET RURALITE :

Travaux de Voirie 2021 : M.DAGUET fait part des travaux de voirie retenus pour l'année 2021. Un reprofilage de la voirie sera réalisé sur la deuxième partie de la rue Honoré de Balzac pour terminer la voie réalisée en 2020. Un bicouche est prévu au niveau de la voie communale n°14 (Route de La Courance). Des renforcements ponctuels en bicouche seront réalisés sur les voies communales 11 et 15. Le montant total des travaux est estimé à 15 000 € HT.

M.DAGUET demande aux membres du Conseil Municipal de faire remonter les besoins en travaux qu'ils verraient.

Armoire de dégroupage : M.DAGUET indique qu'un opérateur (FREE Mobile) a adressé une demande d'installation d'armoire de dégroupage. Cette armoire doit impérativement être située à proximité de l'armoire existante Orange et il est nécessaire de traverser une route pour connecter le dispositif. Le dégroupage permettrait aux administrés de cet opérateur de faire baisser leur facture de téléphonie M.DAGUET indique qu'un emplacement pourrait être proposé mais il s'interroge sur les demandes qui pourraient être formulées par d'autres opérateurs au vu des emplacements et du risque de multiplication des tranchées.

M.DAGUET indique qu'il va consulter pour savoir si la commune doit accepter l'ensemble des demandes qui lui sont adressées.

Fibre : de nouveaux poteaux seront implantés prochainement. Un rendez-vous est programmé semaine prochaine avec l'entreprise mandatée.

BATIMENTS COMMUNAUX :

Gîte : Une rencontre avec l'architecte ayant réalisé les travaux de rénovation du gîte et le bureau de contrôle en charge de l'accessibilité APAVE, aura lieu semaine 3 pour tenter de trouver une solution amiable relative à la non-conformité du bâtiment en terme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Transport scolaire : M.DAGUET indique que l'itinéraire organisé au départ de Sepmes à destination du lycée de Chinon est effectif depuis le 4 janvier 2021. La Région a validé le point d'arrêt proposé par la commune situé 78 rue de la République devant les ateliers municipaux.

Projet ENIR : La commune a obtenu l'accord de subvention au projet d'école numérique. Cette subvention permettra notamment l'acquisition pour l'école maternelle de Sepmes d'un tableau interactif et de 5 tablettes numériques en 2021.

DIVERS :

Bulletin Municipal : Mme DELORME présente une version du prochain bulletin municipal aux membres du Conseil municipal. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres à partir du 13 janvier 2021.

Bus communal : M.DAGUET rappelle qu'il avait été question d'étudier les possibilités d'utiliser le minibus en dehors des horaires d'école pour proposer des services de navettes aux administrés, voir par exemple si possibilité de se rendre au marché.

Mme LANGLOIS indique qu'il faut entre autres étudier les difficultés liées à la disponibilité, et faire une enquête.

Mme DELORME propose de constituer un groupe de travail pour étudier la question.

Dominique CATHELIN, Barbara LANGLOIS, Alain DAGUET et Justine BILLY constituent le groupe de travail.

Association les Châtelains : une mise à disposition d'une partie de la cave de la mairie avec une période d'essai de deux mois a été proposée à l'association Les Châtelains pour accueillir les chats en convalescence, traités pour la stérilisation (chats errants).

Agenda :

Prochain Conseil Municipal : 2 février 2021

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 h 31